

17ème législature

Question N° : 930	De M. Loïc Kervran (Horizons & Indépendants - Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > lieux de privation de liberté	Tête d'analyse > Situation des transfèrements de détenus étrangers européens	Analyse > Situation des transfèrements de détenus étrangers européens.
Question publiée au JO le : 15/10/2024 Date de changement d'attribution : 22/10/2024		

Texte de la question

M. Loïc Kervran attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question des transfèrements de détenus étrangers européens vers leur pays d'origine en 2023. Face à une population carcérale en constante augmentation et à la surpopulation qui en découle, M. le député s'interroge particulièrement sur le cas des 3 000 détenus européens actuellement incarcérés en France, alors qu'ils pourraient purger leur peine dans leur pays d'origine. Ainsi, il souhaite connaître le nombre de transfèrement réalisés au cours de l'année 2023. Le cas échéant il aimerait aussi connaître l'appréciation du ministère sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces transfèrements et les éventuelles mesures envisagées pour les résoudre.